

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 2
DECEMBRE 2013 A 20 H 15**

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 39 du 6 novembre 2013, de convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée communale a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

**Electrices et électeurs inscrits : 439
Electeurs et électeurs présents : 19**

**Président : M. Walter Rufer
Secrétaire : Mme Solange Pheulpin
Scrutateurs : Mme Marjorie Connole**

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des autres personnes présentes, le président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

- 1.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1er juillet 2013 publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal.
- 2.- Présentation, discussion et voter le budget 2014, la quotité d'impôt et les taxes communales
- 3.- Présentation, discussion et adoption du règlement communal sur les émoluments
- 4.- Présentation, discussion et adoption des modifications apportées au règlement communal d'organisation
- 5.- Divers

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Aucune modification n'étant demandée, le président passe au point :

- 1.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1er juillet 2013 publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch.** - Aucune modification n'a été demandée, le président passe au vote et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.
- 2.- Présentation, discussion et voter le budget 2014, la quotité d'impôt et les taxes communales.**- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité et la parole est donnée à Francis Meyrat pour une présentation par projection murale en donnant les explications sur les principales différences.

Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de charges de Fr. 62'377.— pour un total de charges de Fr. 2'139'379.—.

La quotité d'impôt et les taxes communales sont inchangées à l'exception de l'eau usée qui passe de Fr. 1.—à Fr. 1,20/m3.

Il répond à M. de Gasparo pour le poste 0511.314.00 prestations entretien complexe scolaire et précise que des travaux importants sont prévus notamment pour le drainage estimés à plus de Fr. 20'000.--.

M. Pierre Christe est informé qu'il n'existe pas de fonds de rénovation pour le bâtiment scolaire.

Pour le poste finances, Francis Meyrat informe sur les demandes accordées de baisses de location notamment le local de la poste dont une solution devrait être trouvée prochainement.

M. Pierre Christe dit que l'on devrait diminuer l'amortissement et alimenter un fonds d'entretien. Mme Marjorie Connole qui a été responsable des finances intervient en mentionnant que les amortissements sont imposés.

Pour le poste des impositions, M. Marc de Gasparo demande ce qui est fait pour récupérer les impôts. Il est informé que c'est le Canton qui communique les cas en suspens au teneur du registre.

En ce qui concerne la Bourgeoisie, les demandes de baisse de loyer ont également été demandées par rapport au taux de référence.

Le budget boucle avec un excédent de produits de Fr. 23'210.—bien que le Service forestier prévoit un déficit de Fr. 7'300.--.

La parole est donnée à M. Denis Cuttat, conseiller communal en charge du dicastère des eaux pour expliquer l'augmentation du tarif des eaux usées de Fr. 1.—à Fr. 1.20. Il informe que Rossemaison fait partie du PGEE au même titre que les communes avoisinantes et les travaux d'assainissement des collecteurs sont à réaliser.

M. Marc de Gasparo s'interroge sur le SEDE et la STEP ce à quoi M. Matteo Creti répond qu'il faut différencier la taxe de consommation et la taxe de raccordement pour les nouvelles habitations. On remarque une diminution de la consommation de l'eau mais les charges restent fixes.

Pour répondre à M. Pierre Christe, le bilan pourra être remis lors de la présentation des comptes pour avoir une vision sur les dettes engagées.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote et le budget 2014 est accepté à l'unanimité.

3.- Présentation, discussion et adoption du règlement communal sur les émoluments.- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à M. Matteo Creti.

Ce règlement est présenté sur la demande du Canton ceci pour harmoniser les taxes au niveau de toutes les communes.

Le règlement consultable sur le site communal donne le détail des taxes calculées par un tarif indiquant le montant des émoluments en points. Décision du Gouvernement qui fixe ces émoluments par le biais d'un décret et indexe annuellement par voie d'arrêté en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation.

Sans question, le président passe au vote et le règlement sur les émoluments est accepté par un levé de mains à l'unanimité.

4.- Présentation, discussion et adoption des modifications apportées au règlement communal d'organisation.- L'entrée en matière étant acceptée, la parole est donnée à M. Matteo Creti.

Il a été simple à compléter puisqu'il s'agit uniquement de l'adjonction d'une commission permanente de gestion de la halle de sport, mentionnant sa composition et le détail des tâches qui lui sont attribuées.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote et le règlement est accepté par un levé de mains à l'unanimité.

5.- Divers.-

a) Trottoirs.- Le président donne la parole à Mme Nadine Flury qui va donner quelques informations sur le projet de trottoirs.

Elle informe que le dossier est en cours depuis quelque temps déjà. Il s'agit d'un trottoir d'une longueur de 104m' qui part depuis la propriété de Jean Zbinden jusque devant la fontaine devant l'exploitation de M. et Mme Véronique Steulet et Marcel Rossé, déduction de 10m' déjà construit devant la propriété de M. Daniel Fringeli.

Le coût est devisé à Fr. 102'000.—sans compter les subventions à recevoir du Canton, le détail sera présenté lors d'une prochaine assemblée lorsque nous voterons le crédit.

Actuellement le dossier est déposé publiquement dont l'avis sera dans le Journal officiel de ce mercredi 4 décembre.

Il est répondu à M. Marc de Gasparo que le trottoir est prévu du côté droit en venant de Delémont.

A M. Gilbert Cortat : bien que la route soit cantonale, le trottoir est communal et subventionné à raison d'un tiers environ par le Canton.

b) Déchèterie.- La parole est donnée à Mme Marie-Madeleine Chapuis qui explique que certains changements vont intervenir dès le 1^{er} janvier 2014. Des barrières seront posées aux deux bouts du chemin Copas de Sel et des horaires seront établis, probablement un soir par semaine et le samedi matin.

La récupération du PET sera supprimée, les bouteilles sont récupérées dans tous les magasins, idem pour les bouteilles de lait.

Walter Rufer relève que des problèmes sont rencontrés depuis longtemps.

Pierre Christe trouve cette décision très restrictive et cela va engendrer des déchets sauvages dans la forêt et dans les ruisseaux.

Alain Merçay demande le coût des barrières et c'est une affaire de Fr. 300.-, il trouve que d'autres solutions devraient être trouvées en attendant la mise en place de la déchèterie régionale.

Marie-Madeleine informe qu'il n'y a rien de concret pour l'instant, mais elle tient à relever que si la déchèterie est propre c'est par ses nombreux passages.

Pour M. Marc de Gasparo il n'y a pas de problème dans ce secteur et ne voit pas pourquoi on ne peut pas laisser le secteur ouvert comme jusqu'à présent.

Quelles solutions ? la pose d'une caméra peut-être ?

Marie-Madeleine dit que tout cela a un coût et il faut quelqu'un pour visionner, c'est dommage de fermer mais notre responsable M. Lachat récupère 3 sacs de 65 litres de déchets par semaine, il y a du saïex, des appareils ménagers, on a même trouvé de la viande dans le PET. Marc de Gasparo dit qu'il s'agit de quelques individus qui sont mal éduqués et les autres doivent subir.

Nous sommes conscients de cela mais il faut bien essayer de montrer notre volonté de maintenir le secteur le plus ordonné possible.

Même au sujet de la benne à fer qui a été déplacée chez Walter Rufer, il y a des débordements, on y trouve des pneus et des dépôts à toutes heures.

c) Entrée Nord de Rossemaison – problèmes de vitesse.- M. Max Houbbi revient sur son intervention.

M. Creti informe que les Ponts et Chaussées ont été avertis ainsi que la gendarmerie. Le radar a été installé et 4 infractions avec amendes d'ordre, une seconde intervention est prévue prochainement.

Selon M. Houbbi, il faut installer le radar aux bonnes heures, éventuellement un gendarme couché, mettre un poteau parce que le trottoir a une bordure qui s'empiète facilement alors que le trottoir fait également jonction avec la piste cyclable.

La configuration de la route ne pourra pas être modifiée selon une première intervention des Ponts et Chaussées.

Le problème selon M. Creti est que les accidents sont toujours réglés à l'amiable, il faudrait des interventions policières pour confirmer que l'endroit est dangereux.

d) déchets de jardin.- M. Alain Merçay informe que l'entretien de la propriété de feu Georges Steulet est entretenue par M. Charles Cuttat et lors de la taille des haies, les déchets sont entreposés en limite de terres agricoles et ensuite brûlés, ceci depuis 3 ans déjà. Peut-on intervenir ? Marjorie Connole lui demande s'il s'est posé la question quant il a lui-même mis ses déchets sur le tas existant.

Marie-Madeleine Chapuis relève que nous avons une place de compostage à disposition. Tout se passe bien actuellement, elle passe régulièrement, les gens respectent la signalisation mise en place.

e) Fusion des communes.- M. Creti souhaite juste donner quelques informations à ce sujet. Un tout ménage a été distribué et seules 21 réponses reçues, il est difficile de dégager une tendance.

Dans ces conditions nous allons prendre des décisions qui ne vont certainement pas plaire à tout le monde.

Une nouvelle soirée d'information sera agendée au printemps 2014 avec éventuellement un nouveau sondage.

f) crottes de cheval.- M. Pierre Christe aime bien les chevaux mais après une période cela recommence ne peut-on pas faire nettoyer les loueurs de chevaux ?

M. Creti informe que la démarche a été entreprise et on s'est fait insulter par les cavaliers qui sont très susceptibles et les loueurs disent que ce sont les cavaliers de Delémont. Il est difficile de trouver les responsables, le mieux serait d'interdire l'accès des routes communales.

g) Feuilles mortes.- Cécile Kottelat dit qu'un tout ménage a été diffusé invitant chaque propriétaires de balayer devant sa porte, y a-t-il un suivi ?

M. Creti dit que l'on surveille et ce sont 2 ou 3 personnes qui ne jouent pas le jeu.

M. Pierre Christe demande si le balayage des rues se fait ou pas ? Nous attendons toujours que les feuilles soient tombées ensuite il y a la neige, mais c'est prévu pour le printemps.

h) Zone industrielle Delémont.- M. Max Houbbi informe que Varinor traite les déchets et une fumée jaune se dégage souvent de cette endroit.

M. Creti prend note et dit que l'on va informer le Service des arts et métiers avant l'OEPN. On peut écrire une lettre à l'entreprise citée au sujet de cette fumée jaune nauséabonde.

M. Pierre Christe dit qu'il faudrait prendre exemple sur la Hollande pour motiver les gens et engager des travailleurs (étudiants) pour surveiller l'environnement ce qui a du succès.

Marie-Madeleine Chapuis relève que les enfants sont sensibilisés à l'école, ils apprennent tout mais ensuite cela se dégrade.

L'assemblée est levée, il est 21 h 50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : La secrétaire :
Walter Rufer Solange Pheulpin